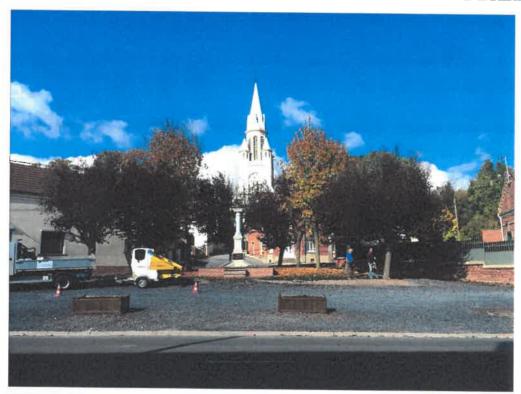
MON

2019

VILLAGE

Baralle, le village où il fait bon vivre !

JANVIER 2019 /// LE BULLETIN DE LA COMMUNE DE BARALLE.





Le mot du Maire de BARALLE

Nous avons souhaité que ce bulletin soit illustré, conduit par des regards, par vos regards, ceux des habitants de Baralle. Des regards que nous croisons, échangeons tous les jours avec vous.

Ces regards, vos regards, nous rappellent le sens profond des missions que vous nous avez confiées: vous représenter; œuvrer dans l'intérêt général et construire le village de demain tout en préservant son identité, son âme, son patrimoine et son histoire.

Une commune finalement c'est comme une famille et tout comme une famille, il faut la protéger dans tous les sens du terme.

Soyez persuadés que c'est ce que font vos élus, au quotidien, dans l'intérêt général.

Avec le conseil municipal, je vous adresse ainsi qu'à vos familles, vos amis et celles et ceux qui vous sont chers, mes vœux de bonheur, santé et prospérité.

Dans le même temps, il faut entendre la colère de celles et ceux qui aspirent à plus de justice! La notion de partage ne doit pas être un vain mot.

Tous ensemble, retrouvons nous derrière ces valeurs d'union.

En 2018, ont été réalisés la place communale, le secrétariat de la mairie, la défense incendie, le curage de fossés.

En 2019, débutera la construction de la maison de santé pluridisciplinaire sur la ZAL, le permis de construire déposé en mairie le 16 août 2018 et accordé le 18 décembre 2018 par mes soins, maison indispensable, pour pérenniser la médecine générale sur notre territoire.

Les travaux de rénovation de la toiture de l'église pour un montant de 146 000 € dont 92 000 € de subvention de la Région et du Département.

Pour ce qui concerne le budget du SIVOM le changement du mode de chauffage à l'école maternelle et garderie périscolaire « Rue Grottard » pour un coût de 24 451 € H.T dont 6 211 € de subvention de la Fédération d'Energie du Pas-de-Calais.

Avec mon total dévouement.

Votre Maire Jean-Pierre LESTOCARD,

La Lyre Musicale



Au nom des membres de la Lyre Musicale de BARALLE BUISSY, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Je remercie les municipalités de BARALLE, BUISSY et nos Conseillers Départementaux Evelyne DROMART en particulier pour les subventions annuelles qui nous sont accordées.

La Lyre qui a été fondée en 1928, a fêté ses 90 ans le 06 Mai 2018. Une exposition relatant l'histoire de la Lyre au travers de divers événements a été présentée en la salle des fêtes de BARALLE. Un concert Jazz Swing par le BIG BAND de PERONNE a clôturé cet anniversaire. Cet après-midi a été un succès grâce à la participation active des membres de la Lyre et aux soutiens des municipalités.

Un merci particulier à Dominique ROUZAUD, qui depuis 23 ans dirige la Lyre et s'implique tout particulièrement dans l'école de musique. Il consacre beaucoup de temps et d'énergie à la formation des nouveaux musiciens (enfants et adultes) qui a lieu chaque mercredi. Si des personnes sont intéressées par la musique, je les invite à prendre contact avec lui.

Cette année, à l'occasion de la Sainte Cécile, **Aurore ROUZAUD** a été honorée pour 20 années de présence à la Lyre où elle joue de la clarinette.

Je vous remercie pour votre soutien et votre participation lors de nos différentes manifestations.

Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères.

Monsieur FIRMIN, Président

Etat Civil (Arrêté au 31/12/2018)

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Jean-Pierre LESTOCARD, Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal leur souhaitent la bienvenue à BARALLE.



TOUTES NOS FELICITATIONS A:

- ➤ Mariages:
- Xavier JEANLIN et Ludivine HEUCLIN, mariés le 10 février à BARALLE
- Roger, Raymond CLERBOUT et Melinda COUVREUR, mariés le 9 juin à BARALLE
- > PACS:
- Clément MERVILLE et Vanessa PIORUN, pacsés le 13 septembre à Baralle.

NAISSANCES:

- > Antoine, Gilles, Pierre-Marie VENNIN, né le 7 janvier à LAMBRES-LEZ-DOUAI
- > Néo, Emmanuel DARRAS, né le 29 mai à ARRAS
- ➤ Tiago, Bernard, Michel DECOOL, né le 17 août à CAMBRAI
- > Agathe, Lucile FISSOT, née le 19 octobre à ARRAS





- ➤ Matthieu, Michel, Antoine LANSELLE, 38 ans, le 12 janvier à ARRAS
- > Gabrielle, Renée GARDIER veuve LEMETTRE, 88 ans, le 27 juin à ARRAS
- ➤ René, Jean-Baptiste, Joseph CAFFIN, 81 ans, le 16 juillet à BARALLE
- Catherine, Mireille WILK, 50 ans, Le 17 septembre à Arras
- > Ryszard, Witold CIECWIERZ, Polonais, 58 ans, Le 23 octobre à Baralle (chauffeur routier)
- ➤ Jean-Paul LOEUIL, 63 ans, Le 3 novembre à Baralle
- ➤ Agathe, Lucile FISSOT, 1 mois, Le 18 novembre à Paris 12éme
- ➤ Philippe, Michel CAILLEAU, 56 ans, Le 28 novembre à Bapaume

Les actions en faveur des aînés

La Municipalité œuvre pour le bien être des personnes du troisième âge.

Les personnes âgées de 65 ans et plus mais aussi les pensionnaires de maison de retraite reçoivent un colis de fin d'année. Une commission composée de quelques membres du Conseil Municipal se réunissent pour déterminer la composition du colis d'après la liste de produits préalablement sélectionnés en magasin. Les colis sont distribués le samedi matin avant Noël.



Informations pratiques

> Horaires de la MAIRIE:

Mardi de 8H30 à 12H00 – 13H00 à 19H00 Mercredi de 8H00 à 12H00 Jeudi de 13H00 à 17H00 Vendredi de 8H30 à 11H30 – 13H00 à 17H00

Tél.: 03.21.73.01.81

Email: mairiedebaralle@wanadoo.fr

Tarifs de Location de la Salle des Fêtes

Pour les habitants du village: 180 € le week-end ou jour férié

80 € une journée en semaine

100 € pour un lunch

Pour les habitants extérieurs: 300 € le week-end ou jour férié

80 € une journée en semaine

100 € pour un lunch

En outre, 20 € seront facturés en plus pour la consommation de chauffage pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril et le montant de la caution sera fixé à 300 €.

Les annonces de la Mairie

Le recensement militaire demeure obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans, filles et garçons. Cette démarche doit se faire en mairie dans le mois anniversaire des 16 ans, se munir de la carte d'identité et du livret de famille. En 2019, sont concernés les filles et garçons nés en 2003.

Janvier: recensement des jeunes nés en octobre, novembre, décembre 2002

Avril: recensement des jeunes nés en janvier, février, mars 2003 Juillet: recensement des jeunes nés en avril, mai, juin 2003

Octobre: recensement des jeunes nés en juillet, août, septembre 2003

Demandes de passeport biométrique :

Ces formalités devront s'effectuer dans les mairies qui sont équipées d'une station d'enregistrement. Les mairies les plus proches équipées de cette borne sont Arleux, Bapaume, Arras mais cette démarche peut également être effectuée dans l'une des 2000 mairies équipées sur le territoire français et dans les représentations diplomatiques de la France à l'étranger équipées quel que soit le lieu d'habitation du demandeur.

Demandes d'Aide Personnalisée d'Autonomie (A.P.A):

Les dossiers sont à retirer et à retourner une fois complétés à la mairie.

- Les travaux au cimetière effectués par une entreprise (réalisation d'un caveau, maçonnerie, etc.) doivent être préalablement signalés en mairie (48h avant).
- Propriétaires d'animaux et en particulier de chien, il leur est demandé de prendre toute mesure utile, pour éviter toute nuisance liée aux aboiements intempestifs et répétés, ainsi que toute divagation sur la voie publique d'animaux domestiques et déjections canines sur les trottoirs.
- Par arrêté préfectoral, il est fait obligation à chacun de procéder à la destruction des chardons, orties et autres mauvaises herbes sur sa propriété, que ce soit par moyen mécanique (fauchage ou broyage) ou chimique (herbicides), avant le 14 juillet de chaque année.
- Lors de travaux de jardinage avec un outillage à moteur (tondeuses, taille haies, motoculteurs et autres outils de bricolage à forte intensité sonore, il est demandé à chacun un pe u de courtoisie et de savoir vivre.

Horaires: Jours ouvrables de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Le dimanche de 10 h à 12 h.

- En cas de neige ou de verglas, il vous revient de procéder au nettoyage de votre trottoir et ceci, pour des raisons de sécurité. Votre responsabilité est engagée.
- Eclairage public : Signalez en Mairie toute défaillance d'éclairage.
- Le ramassage des ordures et déchets ménagers triés est effectués tous les mercredi matin dès 5 heures. Pour la salubrité publique, veuillez à déposer sur le trottoir les conteneurs à roulettes que la veille au soir, les sacs hors conteneurs ne seront plus ramassés.

Afin d'améliorer et étendre le service rendu aux usagers, la collecte des déchets ménagers en porte à porte sera réalisée comme suit pour :

- les ordures ménagères résiduelles (bac gris): 1 fois par semaine
- la sélective (bac bleu ou jaune et bac à verre): 1 fois tous les 15 jours en semaine impaire
- les déchets verts : 1 fois par semaine du 1er avril au 15 octobre
- les encombrants: 2 fois par an (le 21 mars et 25 octobre 2019)

• Rattrapage jour fériés :

Jours fériés	Report collecte ordures ménagères résiduelles	Report Collecte sélective
Mercredi 1er mai 2019	Jeudi 2 mai 2019	/
Mercredi 8 mai 2019	Vendredi 10 mai 2019	Jeudi 9 mai 2019
Mercredi 25 décembre 2019	Jeudi 26 décembre 2019	/

Pour tout renseignement s'adresser au Responsable du Service Gestion des Déchets : Mr PERU Fabrice : 03.21.600.606 ou par Email : **fperu@cc-osartis.com**

Communauté de communes d'OSARTIS-MARQUION, Rue Jean Monnet 62490 Vitry en Artois.

> Horaires de la déchetterie de MARQUION:

Lundi	De 9 heures à 12 heures	De 14 heures à 17 heures
Mercredi	De 9 heures à 12 heures	De 14 heures à 17 heures
Vendredi	De 9 heures à 12 heures	De 14 heures à 17 heures
Samedi	De 9 heures à 12 heures	De 14 heures à 17 heures

Horaires de la Gendarmerie de MARQUION:

Lundi	Fermé	De 14 heures à 19 heures
Mardi	De 8 heures à 12 heures	Fermé
Mercredi	Fermé	De 14 heures à 19 heures
Jeudi	De 8 heures à 12 heures	Fermé
Vendredî	Fermé	De 14 heures à 19 heures
Samedi	De 8 heures à 12 heures	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé

> Que faire quand on découvre un engin explosif?

Le danger de croiser un obus n'est pas rare dans la région, théâtre d'âpres combats pendant la Grande Guerre. Il convient alors de prendre beaucoup de précautions lorsque cela arrive.

Ne touchez ni déplacez jamais l'engin.

En ayant à l'esprit, d'abord, que tout engin explosif, même rouillé et ancien, reste dangereux. Et que « seuls les démineurs de la Sécurité Civile ou des armées sont habilités à procéder au relèvement ou à la destruction d'engins explosifs militaires ou de fabrication artisanale », rappelle les services compétents de la préfecture. Alors surtout, quand bien même pensez-vous vous y connaître ne serait-ce qu'un peu en matière d'obus ou autres, ne touchez jamais l'engin, y compris pour le déplacer de quelques mètres. Au simple coup d'œil, bien malin est celui qui peut deviner la nature de l'explosif...

Il faut donc contacter immédiatement la gendarmerie (le 17), les pompiers (18) et/ou la mairie, qui fera suivre la demande d'intervention à la préfecture du Pas-de-Calais, laquelle sollicitera alors le cas échéant l'intervention du service de déminage.

> Quesques numéros à connaître :

•	Pompiers, Incendie accidents et urgences médicales :	18
•	Gendarmerie :	17
0	Secours médicaux, SAMU :	<i>15</i>
•	S.O.S Medecins:	3624
•	S.O.S Mains:	03.20.95.75.75
•	Centre anti-poisons de Lille :	0825.81.28.22
•	Allo enfance maltraitée :	119
•	S.O.S enfants disparus:	116 000
•	Maltraitance personnes âgées ou handicapées :	0826.022.022

Les Services de Garde:

> Les médecins:

Docteur ALLARD, 3 Rue Joffre à RUMAUCOURT	03.21.55.91.91
Docteur ANTONIAZZI F, 2 Rue Louis Gilleron à OISY LE VI	ERGER 03.21.59.58.87
Docteur ANTONIAZZI R, 2 Rue Louis Gilleron à OISY LE VI	ERGER 03.21.59.58.87
Docteur DEBOMY, 10 Rue Grand place à BOURLON	03.27.82.51.82
Docteur DESCAMPS T, 19 Rue de la Mairie à MARQUION	03.21.73.03.49
Docteur DENNIS, 20 Rue de la Chapelle à MARQUION	03.21.73.01.79
Docteur FARASSE, 3 Grand Rue à BOURLON	03.27.82.53.96
Docteur PAGNIEN, 20 Rue de la Chapelle à MARQUION	03.21.73.01.79
Docteur STAS, 29 Rue Neuve à INCHY EN ARTOIS	03.21.50.25.92

La permanence des soins, continue toujours d'être assurée, toutes les nuits et tous les week-ends, par les médecins habituels de votre secteur, comme auparavant. En cas de réelle nécessité, vous pouvez appeler le 03.21.71.33.33 ou votre médecin qui vous communiquera par répondeur le numéro à composer pour obtenir le service médical de garde.

En cas d'urgence vitale, il faut immédiatement appeler le 15.

> Les pharmaciens:

Pour tout renseignement concernant la Pharmacie de garde (lieu, modalités d'accès, horaires...)

Téléphone: 0825.74.20.30 Internet: www.servigardes.fr

Adresses utiles:

ASSAD (Aide à domicile)

2 Rue du Centre 62147 HERMIES

Tél: 03.21.24.63.88

Bureau: du lundi au vendredi de 9h00à 12h30 / 14h00 à 17h30

AISM (Association Intermédiaire à Services Multiples)

Services aux particuliers (espaces verts, entretien ménager, bricolage, divers...)

Services instructeur RMI – Référent intercommunal RMI

1, rue Jean Jaurès à Ecourt st Quentin (62128)

Horaires: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Directeur: M. TREBACZ - tél.: 03.21.59.90.45

La Vie Libre (Association contre l'alcoolisme)

M. Marc LABOUR – tél.: 03.21.59.89.72 ou 06.20.07.21.70

Bibliothèque Municipale de MARQUION: (23 rue de la Mairie)

Horaires ouverture:

*Mercredi de 9h30 à 12h30

*Vendredi de 15h30 à 18h00

[©] Samedi de 10h00 à 12h30

Centres de Finances Publiques: (61 Route Nationale – 62860 MARQUION)

Tél: 03.21.73.02.62Accueil au public:

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00

<u>La Poste</u>: (3 Rue du Cimetière – 62860 MARQUION)

🔊 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

(Dernière relève du courrier à 16h30)

Samedi de 9h00 à 13h00

LES PERMANENCES À MARQUION

Assistante Sociale du Département :

Mme CORNET Laurence Tél: 03.21.50.58.30

- le 2ème lundi du mois de 14h à 16h
- le 3ème ieudi du mois de 9h à 11h.

Conciliateur de Justice du Secteur de Marquion :

Par décision de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai :

Monsieur Yvon LEGER assure une permanence mensuelle :

le dernier jeudi de chaque mois de 14h30 à 16h30 - Tél 06,15,51,55,48.

-- son rôle est d'aboutir au règlement des petits titiges opposant les particuliers, leur évitant ainsi d'avoir recours à une instance de justice.

G.M.P. Centre Médico-Psycologique pour Enfants :

Mme DEMOUGEOT Tél: 03,21,24,40,35

Consultations uniquement sur rendez-vous, le mercredi de 9h30 à 16h.

Les demandes doivent être adressées au C.M.P. de Bapaume.

M.S.A.

 Mme BAYART à Bapaume Tél: 09.84, 12, 25, 57 Permanence téléphonique (R.S.A.) à Bapaume le mardi de 9h à 12h. Elle recoit uniquement sur rendez-vous le 1º lundi - bimestriel -

Informations diverses

C.P.A.M. Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Arras : Boulevard Allendé du lundi au vendredi de 8h à 18h Tèl : 3646.
- Ecourt-St-Quentin : le vendredi de 9h à 12h.

M.S.A. Mutualité Sociale Agricole :

- Arras : 1. Rue André Gatoux du lundi au ieudi de 9h à 12h et de 14h à 16h le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- Cambrai : 17. Boulevard Faidherbe du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h.
- Site internet : www.msa59-62.fr.
- Assistante Sociale (Bureau d'Arras) Tél: 03.21.24.70.71

C.A.F. Caisse d'Allocations Familiales :

- Arras : Rue des Promenades du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
- Corbehem : Mairle le 2^{èrre} et 4^{ème} lundi de 14h à 17h.
 Vitry-en-Artois : Mairie le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de 14h à 17h.
- Assistante Sociale à Arras Tel : 03,21 24,73,30

C.A.R.S.A.T. Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Caisse Vieillesse) :

(ex C.R.A.M.)

- Tel: 3960

C.I.C.A.S. Retraites Complémentaires :

- un Conseiller téléphonique au 0.820.200.189
- appel du lundi au vendredi de 9h à 18h (se munir du N° de Sécurité Sociale)

Aménagement de la place communale et rénovation du monument aux morts

La rénovation du monument aux Morts et les travaux d'aménagement de la place communale ont été financés avec le budget de la collectivité. Le montant total des travaux s'élève à 31 792 € H.T. Nous avons établi trois dossiers de demande de subvention auprès de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), La communauté de communes OSARTIS-MARQUION, et le Conseil Départemental. Les trois dossiers ont été acceptés, nous avons obtenus de :

- ► L'ONACVG une subvention de 1 600 €,
- La Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION une subvention de 5 000 €
- Le Conseil Départemental une subvention de 4 290 €
 Soit un montant total de subvention de 10 890 €.







Rénovation du secrétariat de la mairie





En 2017, les fenêtres et la porte d'entrée de la mairie avaient été changées pour un montant de 8 853 €. En 2018, le bureau du secrétariat a été rénover et remis au goût du jour, (plaquo, enduit, peintures) toilettes intérieurs et extérieurs ont été refait également. Le montant des travaux se chiffre à 12 539 € H.T.

Zone d'activités Légères de Baralle



La construction de la maison de santé pluridisciplinaire sur la ZAL débutera cette année, le permis de construire a été déposé en mairie le 16 août 2018 et accordé le 18 décembre 2018. L'ensemble se compose de 2 bâtiments, d'une surface totale de 1 332 m2 avec parking séparés pour les patients et praticiens.

La maison de santé regroupera 8 médecins, 2 podologues, 2 kinésithérapeutes, 2 orthophonistes, 1 infirmier, 1 sage-femme, 1 diététicienne et un cabinet dentaire regroupant 3 dentistes.

Le montant des travaux de ce projet s'élève à 3 196 161 €, Ont été obtenu une subvention de l'Etat d'un montant de 800 000 €, du Conseil Régional d'un montant de 1 000 000 €, du Conseil Département d'un montant de 100 000 € et de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais d'un montant de 25 000 €.

Rétrospective 2018

Ducasse avril 2018:





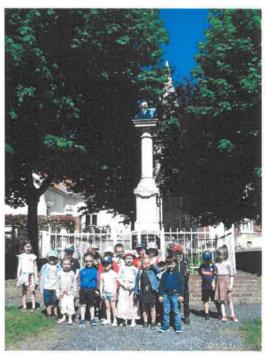




≥ <u>8 mai :</u>

Le lundi 7 mai au matin, nous sommes allés au monument aux morts de Baralle!





La fête des mères :









Repas de l'UNC de Baralle :



> Noces d'or en juillet 2018 de Mr ET Mme PARPMENTIER:









► <u>Le 14 juillet 201</u>8 :







➤ Le 11 novembre 2018 :









> Le repas des Aînés:











Noces de diamants: Quatre couples ont fêtés leurs 60 ans de mariage:



Mr et Me Monteil



Mr et Mme Merliot



Mr et Mme Kaprzak



Mr et Mme Richard

Le RPI de BARALLE - BUISSY

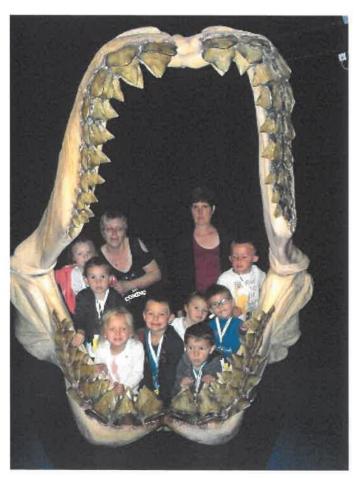
SORTIE A NAUSICAA à BOULOGNE SUR MER LE JEUDI 5 JUILLET 2018.



En route pour l'aventure ...



Ouf! Ce n'est pas un vrai ...





Grandiose

Le midi nous avons mangé au restaurant ... Nous nous sommes régalés ...





FETE DES ECOLES 29 JUIN 2018 : en route pour un tour du monde!





La classe des CP, CE1 et CE2 de Mme MEPLAUX, école de Buissy nous ont emmenés à Tahiti et en Afrique



La classe des CM1 et CM2 de Melle GRANSART, école de Baralle nous ont emmenés en Grèce et en Inde





MARDI GRAS CHEZ LES MATERNELLE

Les enfants du RPI ont fêté mardi gras ...







Mme Morel, Christine, Patricia étaient déguisées. Même Diego était déguisé!







Cérémonie du 11 novembre 2018 à Baralle

Le dimanche 11 novembre 2018 les enfants, les parents et les habitants des villages de Buissy et Baralle étaient invités au monument aux morts de Baralle afin de rendre hommage aux soldats disparus. Nous avons chanté la marseillaise et écouter la lyre de BARALLE.













La compagnie du « vent du large » est venue le jeudi 6 décembre 2018 à la salle des fêtes de Baralle. Tous les enfants du RPI étaient présents.







MARCHE DE NOEL DU RPI

Le marché de Noël du RPI s'est déroulé le vendredi 21 décembre à la salle des fêtes de Baralle.









Pendant que Mme Morel accueille les invités!



Chants des élèves de maternelles, classe de Mme Morel





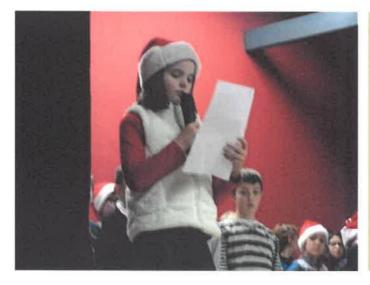
Chants des élèves de cycle 2





Conte musical interprété par les élèves de cycle 3 classe de Melle GRANSART

Un joli voyage entrecoupé de chants de Noël





Ensuite tous les enfants se sont vus offrir un sachet de friandises et ont pu présenter leurs objets fabriqués à leur famille...

-



